



SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERCÉ, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Christophe LALOUP, Françoise TOURAINE, Patrick LAURENT, Nathalie TEXIER, Eolia LA GALL MAS, Jean-Louis DREVEAU.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2020 est adopté, à l'unanimité, sans observation.

N° D2020_68 – TARIFS PUBLICS 2021.

Monsieur Christian RICHARD, présente les propositions préparées en vue de fixer les tarifs publics pour l'année 2021, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'année précédente et retient, à l'unanimité, les tarifs figurant ci-dessous :

✓LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

FRIAULA	HABITANTS DE TERCÉ ET ENFANTS (seulement pour les mariages)		UTILISATEURS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER
	1 Jour	1 Jour	1 Jour	1 Jour
Réunion, vin d'honneur	67.00	113.00	142.00	238.00
Repas, banquet, bal	153.00	244.00	346.00	458.00

N.B. : Tarifs hiver du 15 octobre au 15 avril.

Participation aux frais de nettoyage :

Nettoyage normal : 88,00 €
Supplément pour nettoyage exceptionnel : 160,00 €

Caution FRIAULA :

- Caution pour les habitants de Tercé : 235,00 €
- Caution pour les utilisateurs **hors commune** : 1 500,00 €

La caution sera conservée intégralement par la commune en cas de fausse déclaration lors de la location (par exemple : location pour un tiers habitant hors commune) et de dépassement des normes de bruit.

N° D2020_70 – ADHÉSION À LA MISSION DE RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA VIENNE.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8 ,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Divers :

- Logement route de Saint Martin :

Jean-Joël BRUNET présente les plans des travaux dans le logement. Ces derniers ont été modifiés en prenant en compte les observations de la commission bâtiments.

Les travaux ont déjà commencé. Les agents techniques ont débarrassé tout ce qui restait à l'intérieur et ont détruit les cloisons du rez de chaussée.

Les devis pour l'isolation, la plomberie, l'électricité et les menuiseries ont été transmis aux entreprises pour pouvoir établir leur planning d'intervention. 2pi devrait pouvoir intervenir début décembre.

Le conseil municipal valide les nouveaux plans présentés.

- Etude énergétique des bâtiments communaux :

Jean-Joël BRUNET présente le rapport de la société ad3e conseil qui a réalisé l'étude énergétique des bâtiments communaux.

En résumé :

- **Commerce multiservices :**

Les travaux de réhabilitation sont récents. La performance énergétique du bâtiment est correcte.

- **Logements locatifs chemin des Écoliers :**

Les points principaux à améliorer : la VMC, les ouvrants, la ventilation et l'éclairage.

- **École :**

Le problème principal à l'école est l'isolation. Le système de chauffage est correct.

Concernant l'éclairage, depuis quelques années, la commune installe des pavés led au fur et mesure.

Les premiers travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique seraient le remplacement du peu d'ouvrants en simple vitrage et la réduction de la hauteur des plafonds des salles, qui sont bien trop hauts.

Il faudrait également sensibiliser tout le personnel intervenant à l'école pour qu'il fasse attention à bien fermer les portes de l'établissement lorsque le chauffage est allumé et bien éteindre l'éclairage lorsque celui-ci n'est pas nécessaire.

- **Salle des fêtes du Friaula :**

Avec une surface de 355 m² et une hauteur de plafond importante, le volume du Friaula est difficile à chauffer.

Les aérothermes électriques sont vétustes. L'isolation est moyenne et la qualité des ouvrants en bois reste un problème. La consommation énergétique est très élevée par rapport à son occupation globale.

La commune pourra s'appuyer sur le résultat de cet audit pour l'aménagement de la salle des fêtes.

- C.C.A.S. :

Brigitte COUSSAY fixe une réunion C.C.A.S. le mardi 24 novembre à 18h00.

- Sapins de Noël :

Brigitte COUSSAY demande si la commune renouvelle l'opération « sapins de Noël » cette année, vu le contexte sanitaire.

Monsieur le Maire désire la renouveler. L'installation de sapins dans les rues et lieux-dits ne gêne en rien au niveau sanitaire. Cela permettra d'égayer davantage cette période difficile pour la population.

- École :

Christine POLO confirme la date de la prochaine réunion de la commission scolaire le 21 novembre à 10h00. La visite de l'école est prévue si le temps le permet.

Christine POLO rend compte du conseil d'école de Tercé de la veille. Le nombre de participants y était limité pour respecter les mesures sanitaires actuelles.

A Tercé, 111 enfants sont scolarisés avec une moyenne de 22 élèves par classe.

Malgré cette période de COVID et tout ce qui en découle, l'école a de nombreux projets (spectacle de marionnettes, rencontre sportive USEP, interventions du CPE de Lathus sur le thème de la biodiversité, etc.).

La garderie a été temporairement déplacée dans la salle du Friaula afin de respecter la distanciation entre les enfants.

Par contre, les jeux n'ont pas pu être emmenés. Christine demandera à la médiathèque s'il est possible de prêter des livres à chaque groupe d'enfants pour qu'ils s'occupent.

La commune pourrait également envisager d'acheter des jeux en plus afin que chaque groupe puisse en avoir.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL propose de solliciter les parents d'élèves pour qu'ils fassent des dons de jeux à la garderie.

Personne n'a de nouvelle de l'avenir de l'APE. Pourtant, cette association joue un rôle déterminant dans la réalisation des projets de l'école en les finançant en partie.

Christine POLO demande à ce que la charte de la laïcité et le règlement des 3 écoles soient mis en ligne sur le site de la commune.

Il est demandé à la commune d'installer un équipement sur les fenêtres de la classe de Madame QUELLA-GUYOT car en période de fortes chaleurs, la température est difficilement supportable.

- Motion :

Au cours de ce nouveau confinement, les professeures de l'école ont dû une nouvelle fois mettre en place les mesures sanitaires contre la propagation de la COVID.

Ce qui pourrait sembler plus facile à appliquer en cette fin du mois d'octobre face au premier confinement de mars 2020, n'en est rien.

Christine POLO, adjointe aux affaires scolaires, a constaté un réel manque de moyens des professeures au sein de l'établissement scolaire : peu de masques remis, pas de lotion hydro-alcoolique fournie, aucun accompagnement ni suivi des mesures sanitaires à appliquer, et encore moins du ressenti du corps enseignant.

La commune de Tercé n'a pas voulu laisser les professeures de son école démunies. Des produits désinfectants et du gel hydro-alcoolique ont été mis à disposition dans chaque classe afin d'assurer une bonne hygiène régulière.

La commune ne peut et ne doit pas se substituer à l'Éducation Nationale pour assurer la bonne application des gestes barrières contre la COVID pendant le temps scolaire.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Tercé a décidé de rédiger une motion demandant à l'Éducation Nationale d'assurer et d'assumer ses obligations envers les professeur(e)s des écoles dans le cadre de la mise en place des mesures sanitaires contre la propagation de la COVID.

- **Voirie :**

Jean-Luc FOURNEYRON fait le point sur les travaux de voirie en cours.

Le fossé dans le virage au carrefour de la Pithière et de la Mayenne a été remblayé.
Un passage piéton sera tracé pour faciliter la traversée des enfants vers l'arrêt de bus.

L'arrêté pour la mise en agglomération de la Pithière a été transmis en Préfecture. La signalétique peut donc être installée. La commune se rapprochera de Grand Poitiers pour savoir qui en a la compétence.

Jean-Luc FOURNEYRON propose d'informer la population sur les pouvoirs de la commune en matière de voirie et ses limites. Les habitants ne savent pas que la commune n'a pas la compétence sur les routes départementales hors agglomération par exemple.
Les critiques sont nombreuses en cas d'incidents mais restent injustifiées.

Brigitte COUSSAY fait remarquer qu'aucune signalisation n'est présente au carrefour du Pré Caillé, ce qui est dangereux.
Monsieur le Maire propose d'établir un arrêté et d'installer un panneau STOP.

Les travaux de marquage au sol devant l'école ont pris du retard suite à une mauvaise météo. Ces derniers seront faits très prochainement.
Monsieur le Maire signale que le marquage des places de parking sur la place de la médiathèque devra également être prévu.

Jean-Luc FOURNEYRON commencera à travailler sur la signalétique au sein de la commune afin d'actualiser et uniformiser les panneaux directionnels des bâtiments communaux, commerces, etc.

Jean-Luc FOURNEYRON fait part du suivi du dossier des chênes dangereux à Japré. La fille de la propriétaire du terrain a répondu au courrier des voisins et leur a demandé de contacter une société pour faire un état des lieux des arbres. Le nécessaire sera fait à leurs frais.

La commune a acheté une remorque agricole à la demande de l'agent technique. Cette dernière a été achetée d'occasion pour un montant de 1 350 €.

- **Eclairage public :**

Sorégies a transmis les devis pour le remplacement des éclairages publics dans le bourg.
Jean-Luc FOURNEYRON fait passer les deux propositions aux membres du conseil municipal. Ce sont des éclairages Led.
Le remplacement global s'élève à environ 45 000 €. Les travaux pourraient se réaliser en trois tranches. La commune se rapprochera de Grand Poitiers pour connaître les modalités de financement et les subventions possibles car il s'agit de leur compétence.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL demande s'il y a un éclairage public à la sortie du Friaula car il y fait très sombre lorsque les personnes sortent de la salle.
Plusieurs membres du conseil municipal avaient déjà constaté ce problème.

- **Communication :**

Charlotte PARENTEAU-DENOEL confirme la réunion pour le bulletin municipal prévue le 23 novembre 2020 à 20h30. Il est indispensable que tous les articles, qui y seront insérés, soient récupérés pour le 30 novembre.

- **Culture :**

Charlotte PARENTEAU-DENOEL informe le conseil municipal que les enfants de l'école vont créer des ouvrages sur le thème de la poésie. Ces derniers seront exposés à la médiathèque.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie aura lieu à 9h00. Seules six personnes peuvent y participer.

- **Chemin piétonnier :**

Françoise TOURAINNE demande où en est l'avis du dernier propriétaire de terrains pour la création du chemin piétonnier reliant le bourg à Champ Massé.

Monsieur le Maire ne l'a pas encore vu. Il faut qu'il le rencontre rapidement.

- **COVID :**

Carl CANNETON demande si la commune fera le même geste qu'au premier confinement envers ses commerçants. Le loyer commercial du restaurateur et de la coiffeuse avait été pris en charge par la commune durant toute la fermeture de leur activité.

Monsieur le Maire confirme qu'il en sera de même pour ce confinement. Un courrier leur sera transmis pour les informer et les rassurer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes et les membres présents ont signé.